

**BUDGET SERVICE DECHETS ANGERS LOIRE METROPOLE
ESTIMATION DECEMBRE 2007 ACTUALISE OCTOBRE 2008**

2008 :

19,2 M€ + 2 M€ (provisions pour investissements) = 21,2 M€

Coût net UIOM =

4,261 + 83 K€ (mâchefers)
- 701 - 1543 (vente chaleur)
= environ 2,100 M€

Variante la moins coûteuse :

Tri mécano biologique et méthanisation + hypothèse enfouissement

TMB : 55M€ (au lieu de 35M€ prévus fin 2006) actualisé à 65M€

Autres investissements : (CET ou autre fin de filière) : 35M€

Total à investir 90M€ soit une annuité de 9M€ sur 15 ans à 4,6%

2010 :

20 M€ (Valeur 2010) incluant l'amortissement travaux Roseaie 2004 à 2006

- 2,1 (UIOM fermée)
- 0,7 (diminution annuité emprunts)
- + 9 M€ (variante la moins coûteuse)
- = 26,2 M€ soit +5M€ par rapport à 2008**

Sans budget conséquent pour la réduction des déchets à la source ni pour la collecte et destruction des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)

26,2/21,2 = 1,236

La réserve pour les investissements futurs et les surcoûts d'exploitation (perte des recettes énergie) devra donc passer de 2M€ en 2008 à 7M€ en 2010 (au plus tard en 2011).

Ajout octobre 2008 : en 2012 le budget total devrait être de 29,2M€

BUDGET ORDURES MENAGERES POUR LES MENAGES

1) En 2003 : 131 € / maison (moyenne) 200 à 250 € / maison en 2010

2) En 2006 : 125 K€ = 156 € / maison_800 maisons

3) En 2008 137,2K€ / 856 = 160€/maison

Prévision en 2010 : 175K€/910 = 192,3€ / maison en moyenne 910 maisons

Car les Lambertois sont les 3^{èmes} sur 31 communes de l'agglomération d'Angers pour limiter leurs déchets à 201 Kg/an et par habitant au lieu d'une moyenne de 267Kg/an/hab pour ALM en 2006.

4) en octobre 2008 prévision pour 2012 : 910 maisons + effet de la taxation au poids

Le contexte législatif va nous faire perdre 1/3 des recettes actuelles de la TEOM : sur 16 millions €, 5,5 sont payés par les entreprises qui ne représentent que 3 % du tonnage des déchets. Cela signifie que les ménages qui financent 10,5 millions € vont devoir en 2012 financer 10,5 + 5,5 (par des entreprises) + 8 (augmentation des besoins de financement pour le biopôle y compris l'enfouissement en CET -Centre d'Enfouissement Technique - des déchets résiduels) = 24 millions € soit une multiplication par 2,3 de la TEOM actuelle en 4 ans.

La TEOM demandée à la commune sera d'environ 137 000€ (coût du service en 2008) x 1,4 (augmentation des dépenses en 4 ans de 21 à 29,2 M€) x 1,2 (SLP a moins de foncier bâti industriel que la moyenne des communes de l'agglomération) = environ 230 000€ soit 68% d'augmentation en 4 ans au lieu de 130 % d'augmentation sur la moyenne des communes d'ALM. Ceci représente en moyenne une augmentation de 14% chaque année durant 4 ans (de 2009 à 2012 inclus) .